

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 6

Construction d'un centre d'incendie et de secours à St-Ours - Pontgibaud

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Un des objectifs poursuivis par le SDIS est d'optimiser et de renforcer la couverture opérationnelle en regroupant des unités afin de disposer d'un effectif continu d'intervenants. Ce regroupement peut nécessiter d'intégrer un nouveau bâtiment unique, adapté aux besoins actuels. A ce titre, dix projets ont été recensés dans le cadre de la construction du PPI 2023-2033, conformément à la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et le SDIS 63.

Les unités de St-Ours et de Pontgibaud assurent près de quatre cents interventions par an. La soixantaine de sapeurs-pompiers volontaires assurent la réponse opérationnelle en zone rurale à habitat dispersé. Le secteur opérationnel est plus large que le territoire des deux communes et intègre une dizaine de communes alentours.

Afin de fiabiliser la réponse opérationnelle sur ce secteur, il est proposé un regroupement des deux unités site envisagé prend position entre les deux bourgs à proximité de deux routes départementales, permettant à l'ensemble des SPV de se regrouper en cas d'alerte dans les délais impartis. La volonté est de construire un bâtiment se développant dans la longueur de la parcelle au plus près des limites de propriété. Le projet pourrait se composer de deux volumes simples et accolés ; le 1^{er} volume accueillant une zone administrative et de vie, composés de six bureaux, d'une salle de réunion, d'un local d'alerte et de vestiaires, établie sur deux niveaux, et le 2nd volume concernant la partie garage ou remise. Il doit permettre l'accueil des moyens (ambulance, engin incendie...) dotés à cette unité dans 6 remises.

De même, ce projet intègre la possibilité d'évolution du casernement, notamment par la modularité de l'espace garage. Le site proposé se situe « La Porte » RD 943 à St-Ours. Quatre parcelles 000yc88 / 000yc89 / 000yc107 et 000yc108 sont à date identifiées pour déployer ce projet. Un plan de situation, de masse et une ébauche sont annexés au présent rapport.

L'autorisation de programme est estimée à 2,5 millions d'euros TTC, et pourrait être actée dans le cadre du vote du BP 2025. La diminution du coût de la construction de la plateforme logistique départementale de 8,5 à 4,5 millions, à date, permet d'envisager ce projet pour un début de projet dès 2025 et de la pose de la 1^{re} pierre en 2026.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'acter ce nouveau projet de construction dans le cadre du PPI 2023-2026 ;**
 - **d'intégrer cette nouvelle autorisation de programme à hauteur de 2,5 millions d'euros.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2025**

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250227-25_11228-DE
Date de télétransmission : 28/02/2025
Date de réception préfecture : 28/02/2025